



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public ».

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1250 du 14 NOVEMBRE 2006

Sommaire

	PAGES
■ Agenda	2
■ Infos brèves	2
■ Edito	3
■ Compte rendu de l'audience D.G.R./F.D. du 26 octobre 2006	4 - 8
■ Journée de mobilisation du 25 octobre au C.S.P. : 70 % de grévistes - déclaration à Mme La Ministre de l'Ecologie	9 - 11 12 - 14
■ Déclaration commune F.D. Equipement – F.N.T.E. des Bases Aériennes	15 - 18



SITE EN CONSTRUCTION

La Fédération Nationale CGT de l'Équipement et
de l'Environnement a un nouveau site :

www.equipement.cgt.fr

A POITIERS LE 8 DECEMBRE
Pour la relaxe des « 4 » DE LA ROCHELLE



AGENDA

14 novembre 2006 :

D.R.A.S.T./O.S.

14 novembre 2006 :

Comité National de suivi R.T.T.

16 novembre 2006

C.E. O.F.I.C.T.

20 novembre 2006 :

Groupe d'Echanges
sur les Bases Aériennes

21 novembre 2006 :

Commission Financière et de Contrôle

22 novembre 2006 :

Commission Exécutive Fédérale

23 novembre 2006 :

C.T.P.M.

29 novembre 2006 :

Bureau de l'U.F.E.

**A Poitiers le 8 décembre
pour la relaxe de nos
camarades de la Rochelle**



INFOS BREVES

RETRAITE

Poursuivons la mobilisation et préparons dès maintenant les échéances de 2007 et 2008.

L'échéance 2008 se profile à l'horizon, les grandes manœuvres ont commencé. La loi Fillon d'août 2003 a mis en place un mécanisme de régression des retraites programmé sur plusieurs années, avec des étapes quinquennales de révision des principaux paramètres de calculs.

Dossier complet dans Fonction Publique n° 132 de septembre 2006-11-13 Dossier accessible sur le site fédéral :

www.equipement.cgt.fr



La Cgt appelle à la manifestation
du 25 novembre 2006
pour l'élimination de la violence
à l'égard des femmes

Pour Paris, rendez-vous 14 H 30
République → Richelieu Drouot

Qu'elles soient verbales, psychologiques, physiques ou sexuelles dans l'espace public, au travail, au sein du couple ou dans les relations avec la famille et les proches, qu'on les appelle violences faites aux femmes, violences domestiques ou conjugales, elles sont inadmissibles !



Signer la carte-pétition sur les salaires
accessible sur le site de l'Ugff :

www.ugff.cgt.fr



EDITO

La panne d'électricité qui est survenue le samedi 4 novembre nous amène à nous interroger. Tout d'abord, ce sont plus de dix millions de foyers dont cinq millions en France qui ont été privés d'électricité, ce qui n'est pas banal, tout au moins aujourd'hui.

A l'origine, il y a une coupure programmée d'une ligne très haute tension en Allemagne pour laisser passer un bateau quittant un chantier naval, puis une suite d'incidents.

Certains ont commencé par trouver l'explication : le grand froid ! mais plutôt contradictoire avec le fait que la France exportait du courant à ce moment là et que les capacités de production étaient loin d'atteindre leur limite. Quant au grand froid, rien d'extraordinaire pour un début novembre.

Alors il leur faudra bien trouver une autre raison pour expliquer qu'un incident sur une ligne de transport en Allemagne puisse avoir des conséquences sur la fourniture d'électricité dans différents pays d'Europe.

L'éditorialiste du quotidien « Les Echos » ne manque pas d'humour (ou est-ce involontaire ?) lorsqu'il écrit que cette panne d'électricité « met une nouvelle fois en lumière (sic) la fragilité énergétique de l'Europe ». Un autre éditorialiste réclame une enquête afin de faire « toute la lumière » sur les causes de cette panne. Il reste à espérer que l'enquête réclamée ne se fasse pas à la bougie ou avec une bonne vieille lampe à pétrole !

Reste qu'une enquête permettra de connaître les causes techniques de la panne, mais parions qu'elle n'ira pas au de-

là, car sinon il lui faudrait dénoncer les causes profondes que sont les privatisations et la déréglementation.

Pour masquer cette réalité, Les Echos n'hésitent pas à fustiger « les contempteurs habituels de l'Europe » et à s'en prendre à la CGT « qui en profite pour demander l'arrêt de la déréglementation », et vante les mérites des privatisations « car une compagnie privée parfaitement gérée est bien plus à même d'investir qu'une entreprise publique soutenue par un Etat impécunieux ».

Mais a-t-il lu son propre journal qui cite le ministre allemand de l'Environnement « les investissements dans le réseau de transport électrique ont été négligés depuis plus d'une vingtaine d'années, ce qui explique que les pannes d'électricité soient passées en moyenne de 15 minutes par an au début des années 1980 à plus de 20 minutes aujourd'hui. »

Et pourquoi n'investissent ils pas, ou insuffisamment ? On apprend le même jour qu'E.ON (un des 3 groupes énergétiques allemands privatisés) a lancé une OPA sur le groupe espagnols Endesa pour la bagatelle de 37 milliards d'euros ! Et qu'il est plus intéressant de spéculer que d'investir dans les équipements de production et de transport d'électricité.

D'un coté, on rogne sur les dépenses (investissements à minima, dépenses en personnel,...), de l'autre on dépense sans compter pour acquérir de nouvelles parts de marché.

Nous avons tous gardé le souvenir de ce qui s'était passé en Californie en 2001 avec la panne gigantesque qui avait privé

d'électricité l'Etat le plus riche des Etats Unis : la déréglementation avait permis aux compagnies privées de réduire artificiellement les capacités de production des centrales électriques afin de pousser les prix à la hausse. Sommes nous éloignés d'un tel scénario ? Pas si sûr lorsque l'on entend le PDG d'EDF déclarer que le temps de l'électricité à bas prix va se terminer.

qu'il se souvienne des propos rassurants de la Commission Européenne qui, pour justifier l'ouverture à la concurrence et la casse des monopoles publics, promettait une baisse des prix et l'amélioration de la qualité du service !

Francis COUDEVILLE

Quant à l'usager (devenu client consommateur, encore qu'en cas de panne ...),

Audience avec le Directeur des Routes du 26 octobre 2006

Déclaration de Jean Marie RECH

Monsieur le Directeur,

Depuis notre dernière entrevue, vous avez avancé dans la mise en œuvre de la loi du 13 août 2004, aussi, nous avons jugé nécessaire de solliciter cette entrevue pour vous faire part de l'inquiétude des personnels et des problèmes qui se posent.

Les organisations déjà prévues à minima par les préfigureurs à l'automne 2005, avec les coupes sombres réalisées dans les effectifs vont se traduire par l'incapacité à réaliser nos missions. Nous sommes loin de l'idée annoncée un moment donné de création « d'un réseau d'excellence ».

Nous dénonçons cet état de fait qui se traduit par :

- une volonté de privatiser des tâches et la gestion de réseaux, d'avoir recours à la sous-traitance de nos missions, de nos tâches,
- le recours à une mutualisation entre services déjà exsangues, des redéploiements qui sont inscrits dans la casse des services,
- des difficultés de gestion avec le blocage des mutations et de détachements,
- une tendance à la gestion fongible des corps sans tenir compte des statuts,

Nous demandons une augmentation substantielle des crédits sociaux et de formation dans une perspective d'évolution partagée et de progrès du service public.

A quelques semaines de l'échéance des transferts et des réorganisations des services, l'administration continue son passage en force en « bernant » les personnels.

Ceux-ci se sont pré-positionnés, et bien qu'il y ait peu de recours, ils ne sont pas pour autant pleinement satisfaits et l'acceptation de leur pré-positionnement s'est fait dans bien des cas par dépit.

Ceux qui ont fait un recours ont une attente forte et il s'agit pour eux d'une dernière chance pour une prise en compte de leur situation. Or la manière de gérer ces cas est inacceptable, selon l'administration les requérants devraient se résigner.

Il s'agit d'un réel plan social sans moyens d'accompagnement des personnels.

Nous dénonçons :

- Les changements forts de métiers imposés qui requièrent de nouvelles compétences professionnelles alors que le ministère n'a toujours pas engagé de démarche de formation et que les agents seront confrontés à l'exercice de leurs nouvelles tâches au 01/01/07 voire au 01/11/06. Ces évolutions se font sans réelle reconnaissance.
- Les coupes sombres dans les effectifs.
- Des fiches de postes succinctes, sans réelle définition, et qui pour certaines ont évolué au fur et à mesure du processus.
- Des pertes financières engendrées qui ne seront pas couvertes malgré les engagements du ministre.
- Des mobilités fortes imposées.
- Le non-respect des règles de priorité (qui ont surtout fait prévaloir les intérêts du service). Le non-respect des prérogatives des CAP (règles d'affectation, mutations, promotions ...)
- Le blocage des mutations et des détachements interdisant les mobilités souhaitées dans cette période qui en donne l'opportunité.

Aujourd'hui, et à quelques semaines de la mise en place des nouveaux services, ni l'organisation, ni le contenu, souvent même ni les fonctions des postes ne sont affichés clairement.

De plus la question de l'immobilier n'est toujours pas résolue dans bien de CEI ou de services.

Les locaux pour accueillir le personnel sont même parfois inexistantes ou pas encore équipés.

La réduction des moyens de fonctionnement conduit à une dégradation inévitable des conditions de vie et de travail (véhicules de services.....etc...).

Il manque, y compris, des véhicules poids lourds pour assurer la V.H..

Concernant plus particulièrement les conditions et organisations de travail, des innovations annoncées laissent présager des reculs sociaux inacceptables.

Les personnels sont toujours dans l'attente de réponses claires et précises ainsi que de garanties, notamment sur les points suivants:

- L'intervention des Parcs (peinture, glissières, travaux...etc....)
- les rémunérations (primes, ISS, HS, astreintes.....),
- quelle garantie du maintien intégral de la rémunération pour tous les agents,
- les conditions de travail (horaires, RTT),
- les effectifs réels répartis dans chaque organisation,
- les droits syndicaux.

Des moyens doivent être donnés aux représentants des personnels et leurs organisations pour exercer leurs mandats (un permanent par organisation syndicale et par DIR, véhicules, local syndical dans chaque CEI, moyens.....etc....), pérennisation de la circulaire de janvier 2005.

Dans l'état actuel des choses il nous apparait prématuré et dommageable pour le service public d'envisager des décroissements des organisations au 1^{er} novembre 2006.

Nous demandons fermement le report de ces décroissements.

Nous défendons l'idée d'une reconquête d'un Service Public avec égalité de traitement, égalité d'accès, continuité de traitement, cohérence, neutralité, gratuité, proximité, principe de péréquation, avec une gestion démocratisée de ce Service Public.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – Case 543 – 93515 Montreuil Cedex
Tél : 01.48.18.82.81 – Fax : 01.48.51.62.50 – e-mail : fd.equipement@cgt.fr

COMPTE RENDU de l'ENTREVUE CGT / M. PARISE – Directeur des Routes
Le jeudi 26 Octobre 2006

Administration : Patrice PARISE – Thierry DALLARD – Claire LEPLAT –

CGT : Jean-Marie RECH (Secrétaire Fédéral) – Patrick FABRE (SNOA)
Michel RATIER (SNOA) – Didier AUORO (SNPTAS)
Didier LASSAUZAY (SNPTAS) – (SNPTAS), Willy GARING (SNPTTE),
Pascal SANCERE (SNPTTE), M-Hélène THOMAS (DIR Centre-Est),
Yannick MILLUIT (DIR Nord), Claude AMEAUME (DIR Centre),
Jean-Paul CLEMENCON (DIR CO), Michel DUCROT (DIR Est),
Stéphane AILLAUD (DIR Méditerranée), Marie-suzanne Roussel (DGR)

Après lecture par Jean-Marie RECH de la déclaration ci-jointe, M. PARISE s'est livré à l'exposé ci-après avant que ne s'engage la discussion sur la situation dans les services.

M. PARISE : Pour lui la situation n'est pas si noire que cela, tout juste un peu tendue par rapport aux effectifs. Il n'y a pas eu de mutations forcées. Le rythme des astreintes sera effectivement élevé.

Sur l'aspect social, il n'est pas concerné, c'est la DGPA.

Les postes vacants à l'issue du pré positionnement ont été ouverts à la mobilité, aux sorties d'écoles et aux recrutements locaux.

A ce titre 21 ITPE, 153 TSE et 9 attachés en sortie d'école ont été affectés dans les DIR, soit 183 agents. Ci joint le tableau d'affectation des TSE en sortie d'écoles.

Pour les catégories C, la forte vacance d'agents d'exploitation a nécessité l'ouverture de concours locaux, ainsi 408 agents ont été re-

crutés pour les DIR. La vacance après cela s'élève à 3.5% dans cette catégorie.

Pour les C administratifs, 140 agents ont été recrutés, 71 pour les secrétariats généraux des DIR et 69 sur les services supports des DDE siège de DIR. Pour les C administratifs, il n'y a pas eu de concours organisés mais les listes complémentaires ainsi que la « procédure COTOREP » ont été utilisées. Les SMO ont également bénéficié de cycles de mobilité et de sorties d'école.

Au 1^{er} juin 2007, l'écart entre les organigrammes des nouveaux services et les agents présents devraient être de l'ordre de 7% environ.

Pour M. PARISE les services ont donc la capacité de fonctionner. Les décroissements sont possibles au 1^{er} novembre pour 85% du réseau. Les organigrammes ont été établis par rapport aux niveaux de services et les effectifs calculés en fonction des missions.

Concernant l'immobilier, un programme annuel est consacré à l'amélioration des CEI. Vingt-deux millions d'euros ont été affectés en 2006. Le programme se répartit comme suit :

- construction ou poursuite de la construction d'une dizaine de CEI nouveaux (7.5 M d'euros)
- aménagement de sécurité (toiture ...) et de lieux de vie (réfectoire...) pour une centaine de CEI (environ 12 M d'euros)
- divers (sièges des DIRA et DIRSO pour 2 M d'euros) et petites améliorations dans les parcs (1 M d'euros)

Une procédure d'appel d'offres est envisagée dans le cadre d'un « contrat de partenariat (PPP), avec perspective de lancement au 1^{er} semestre 2007 (constructions début 2009) pour une cinquantaine d'implantations.

Concernant le programme de formation des DIR et SMO 2006-2007, il s'adresse aux agents sorties d'écoles, ou qui vont rejoindre les DIR et SMO sur des fonctions nouvelles pour eux ou en évolution. Les TSE en sortie d'écoles auront 2 mois de formation nouvelle mise en place en septembre à l'ENTE, puis un tuteur ou un référent dans le service.

La mise en place de ces formations, dont les besoins et dispositifs ont été déterminés par des groupes de travail restreints, a pour objectif :

- d'offrir à tous les nouveaux arrivants dans le domaine de la route la possibilité de participer à toute ou partie d'une formation « prise de poste »,
- d'accompagner les évolutions de nos méthodes de travail, par des formations courtes.

Ces actions nationales ou locales de formations seront ouvertes à la fin 2006 et au 1^{er} trimestre 2007.

Les agents d'exploitation nouvellement recrutés auront une formation de 18 jours avant la fin 2006.

Avant la fin de l'année il y aura également une journée d'accueil de l'ensemble des agents de la DIR.

T. DALLARD a malgré tout au cours de la discussion mis un bémol à cet optimisme béat en disant : « reconnaître avoir hérité d'un état des lieux avec un effectif insuffisant ».

La CGT conteste cette appréciation de la situation, les locaux manquent, la solution d'algécos est inacceptable, les matériels manquent, y compris des camions. Il n'y a pas de lisibilité sur les locaux y compris sur les sièges de DIR ou des PC.

Par rapport aux effectifs, les renseignements donnés ne sont pas suffisamment précis, une connaissance par DIR et par grade doit être donnée.

Comment va fonctionner la mutualisation avec les services supports ?

Quelles activités auront les Parcs pour les DIR ?

M. PARISE : La mutualisation se fera au niveau des DRE, prestataires de services, exception pour Nancy et l'Île de France où les mutualisations se feront plutôt avec les DDE.

L'activité du Parc sera préservée.

La CGT insiste, si les Parcs demain sont transférés dans les Conseils Généraux, comment pourront-ils continuer de travailler pour les DIR (un problème juridique se pose)?. Comment seront gérés les OPA en DIR ?. Les Parcs sont oubliés.

En Haute Saône par exemple sur 6 circuits au Parc il n'y en a plus que 3 pour cet hiver. Dans les DOM, la Guadeloupe a un traitement différent des autres services, en Guyane il y a des problèmes de bâtiment...Etc..

Le correspondant CGT de la DIR Nord témoigne du refus du DIR Nord d'avoir recours au Parc pour la DIR.

Cite aussi la Mayenne où le Parc travaille à 90% en VH pour la DIR.

M. PARISE considère que les OPA en compte de commerce aujourd'hui sont gérés par les DDE et fait la comparaison avec la situation future. Situation qui n'est pas comparable pour la CGT OPA puisque ce que peuvent faire aujourd'hui les DDE en matière de gestion des OPA, les Conseils Généraux risquent de ne pas le faire.

La CGT rappelle l'exigence d'avoir un cadre national, sur les aspects organisations du travail, ISM...Etc.... Il ne s'agit pas d'uniformisation des services, mais d'avoir un cadre pour éviter les dérives des directeurs trop zélés. Déjà, ici et là, on constate des dérives avec des remises en cause de l'ARTT...etc...

Sur les CHSS (Comité d'Hygiène Spéciaux de Sécurité), les moyens donnés aux représentants syndicaux sont un préalable, les droits syndicaux (...etc...voir déclaration).

Le trafic a augmenté de 220% en 15 ans. Il faut se pencher sur la question du reclassement des agents inaptes à travailler sur la route. Nous rappelons nos revendications, entre autres, la bonification à 25% pour le service actif, l'indemnité de travail atypique qui doit être de 786€ par mois...Etc...

Nous refusons de nous voir imposer un jour RTT un vendredi avec une astreinte concernant le vendredi à 18 heures.

M. PARISE : souhaite la mise en place rapide des CHSS, des élections dans les DIR sont prévues au 2^{ème} semestre 2007.

Un congé c'est bien 24 heures et les jours RTT n'ont pas à être imposés et aucune consigne n'est donnée dans ce sens.

La CGT explique que le recours au privé est envisagé à la DIR Nord, il y a également volonté d'imposer dès cet hiver des modifications d'organisations du travail avec la mise en place du travail posté, contrairement à ce que dit M. PARISE qui prétend que l'on reconduit l'existant. Il pose également la question de la privatisation de l'A25 évoquée dans la presse locale sans que les personnels n'en soient informés.

La CGT surenchérit en lisant un extrait du projet de DOVH qui prévoit à la DIR Ile de France la suppression de l'accompagnateur dans les camions en VH dès lors que le circuit est inférieur à 2H30 !.

Nous citons la DIR Centre Est où il y a tentative de remise en cause de l'ARTT au PC Hyrondelle.

Nous insistons sur la dégradation du dialogue social et le problème de confiance qui en dé-

coule vis à vis de l'administration. Même dans le privé, un employé est en droit de savoir quelles seront ses conditions de travail et quelle sera sa rémunération ? c'est un minimum ?.

Nous revenons sur l'ISM (Indemnité Spéciale de Mobilité) et les incidences financières de la mobilité. Il insiste également sur les conditions de travail sur les VRU du point de vue de la sécurité et de la santé des agents.

Nous posons le problème des CEI annexes activés l'hiver seulement, l'été les agents sont déplacés au CEI le plus proche. Dans quelles conditions, véhicules de service...etc...?. Concernant les tronçons de réseaux en cours de privatisation, les agents sont-ils avertis, quel devenir pour les personnels, quelles possibilités s'offrent à eux ?.

Nous relevons l'incohérence à vouloir coûte que coûte décroiser au 1^{er} novembre alors que par rapport à tout ce qui a été dit il apparaît évident que cela ne se fait pas dans de bonnes conditions. Il serait plus sérieux de reporter les décroissements.

M. PARISE : par rapport aux aspects organisations du travail et rémunérations, il rappellera les textes aux Directeurs. Il est d'accord pour fixer des règles, mais avec la DGPA car il n'est pas seul responsable.

Par rapport à la privatisation de l'A25, il y a peu de chance que cela aboutisse.

Pour ce qui est de la RN10 – RN19 – A63, le problème est réglé, les agents informés. Il y a possibilité de détachement avec possibilité de retour.

Il précise également pour cette année et pour 2007, qu'il n'y aura pas de remise en cause de l'existant (2 par véhicule pour la VH, pas de travail posté pour ceux qui ne l'ont pas).

M. PARISE conclue l'entretien en résumant les questions soulevées qui méritent attention:

- les droits syndicaux : verra avec la DGPA, Mme JACQUOT-GUIMBAL,
- l'immobilier : demande à la CGT de faire remonter les problèmes

- examinera de plus près le volume d'activité des Parcs,
- cadrage des règles, organisations du travail, RTT, rémunérations, est d'accord pour un cadrage,
- problème que pose la promotion de grade avec des mobilités induites,
- problème de fins de carrières, pénibilité au travail, inaptitudes,
- embauches et mobilités été/hiver, des agents en CEI annexe.

Déclaration de la CGT : sur les externalisations dans l'armée de l'air

Après la publication en 2003 du compte-rendu d'un colloque conjoint entre le ministère de la défense et le MEDEF au travers de son officine « Institut Esprit Service » travaillant de concert sur la question des externalisations, les préconisations de ce colloque visant à saisir l'opportunité de la LOLF et de la pyramide des âges conduisent tout simplement à tout mettre en œuvre pour **faciliter le recours à l'externalisation dans tous les domaines** et en particulier celui du soutien *aux forces au nom d'un « recentrage sur le cœur des métiers »*.

Découlant sans nul doute de cette ode à la gloire de la doctrine ultra-libérale.

L'année 2006 a débutée par la publication du rapport du premier audit de modernisation dont les services du MTETM ont fait l'objet. Il concerne « **la modernisation de la gestion et l'avenir des services de l'équipement intervenants pour les infrastructures aéronautiques** » (qu'elles soient civiles ou militaires). Ses conclusions hâtives et peu argumentées ont été entérinées par le Ministre

Jean François COPE le 13 avril dernier au cours d'une conférence de presse, vantant la fermeture de plusieurs services.

En guise de dialogue social, le MTETM a dissout le CTP Réseau Bases Aériennes dès 2005 avec la réorganisation de la DGAC et la disparition de la tête de réseau l'accompagnant : le Service Bases Aériennes (SBA). M.GANDIL, SG du MTETM a annoncé au CTPM de la fin janvier 2006, une instance de concertation, en fait il a été mis en place à partir du mois de mai, un cycle de réunion d'échange, de simple information aux représentants des personnels. Les organisations syndicales représentatives au sein de l'Aviation Civile et de l'Armée de l'Air ne sont d'ailleurs pas conviées à ces réunions.

Au même moment, la DGUHC devenait, par le biais de la LOLF, directrice du programme regroupant la masse salariale des services bases aériennes du MTETM. Cette direction générale jusqu'alors incompétente dans le domaine a clairement annoncé ces intentions, se basant sur des éléments de sa doctrine dont l'ultra libéralisme n'est plus à démontrer :

- **Cessation immédiate des travaux en régie avec redéploiement des effectifs.**
- **Arrêt progressif de la maîtrise d'œuvre publique de l'Etat pour son propre compte.**

-Maintien uniquement de spécialistes de haut niveau sur des tâches non-concurrencées par le Privé.

Une reconversion des agents oeuvrant dans les services bases aériennes sera imposée vers les services d'ingénierie et de constructions publiques du MTETM., avec un mode d'intervention unique : la conduite d'opérations y compris pour l'entretien et la maintenance.

Repris au plus haut niveau de l'armée de l'air, la traduction concrète de ce rapport qui concerne tant les personnels civils de la défense que ceux de l'équipement et de l'aviation civile oeuvrant dans les SLI, les SLBA, les SSBA et les ESIE des bases aériennes vise tout simplement à **transférer au privé l'intégralité des missions exercées aujourd'hui par ces agents et porterait sur la suppression d'un effectif supérieur à « un millier d'équivalents temps plein » (ETP au sens de la LOLF), de toute catégorie confondue, auquel il convient d'ajouter près de 445 agents du ministère de la défense « mis pour emploi » auprès des SLI ainsi qu'un total de près de 1500 agents civils et militaires oeuvrant dans les Escadrons de soutien de l'infrastructure et de l'énergie (ESIE) de nos bases aériennes militaires.** Au bas mot, il s'agirait d'une catastrophe de l'ampleur des plans de restructuration de nos arsenaux terrestres et maritimes en terme d'emplois globaux...

En outre, au travers du **projet AIR 2010**, ce même rapport ne craint pas d'affirmer « que ce projet conduise à des **réajustements dans les implantations des bases aériennes** », autrement dit, fermetures et abandons d'emprises en l'état.

Scénario catastrophe : horizon 2012 = fermeture de la moitié de nos implantations actuelles... Version « soft » = fermeture à moyen terme de cinq à dix de celles-ci ! (Les différentes versions relevant du prochain exécutif...)

La recette est simple et limpide : il convient de **généraliser la maîtrise d'œuvre privée** pour la réalisation des opérations d'infrastructure et de **développer l'externalisation des tâches d'exploitation maintenance**, exécutées actuellement « en régie » par les services de l'équipement et les ESIE des bases aériennes et ceci dès 2007...

Au travers de la déclinaison de ce rapport dans l'armée de l'air, le **GMG** n'hésite pas davantage à parler « **de réduction drastique des personnels militaires et civils des escadrons de soutien de l'infrastructure et de l'énergie (ESIE) des bases aériennes** », allant jusqu'à prévoir la formation de futurs cadres militaires formés par l'école supérieure d'application du génie de l'armée de terre en tant que rédacteurs des clauses techniques des marchés de travaux externalisés tout comme celle d'un petit nombre de conducteurs de travaux - toujours militaires - chargés de veiller à la bonne exécution dans la durée des prestations externalisées... » Ainsi, toute la maîtrise d'œuvre tant de « l'entretien propriétaire » à charge du SLI que de « l'entretien locataire » réalisé par les ESIE, devrait passer au privé, la DCSID étant quant à elle en charge des seuls sites non plate-formes.

Pour parachever le scénario, voulu par le politique et sans préjuger d'autres plans encore plus catastrophiques à l'issue des prochaines élections présidentielles et de l'exécutif qui en découlera, l'armée de l'air n'hésite pas à mettre en œuvre une « expérimentation » (sous-entendu avant généralisation) sur deux bases pilotes (la 106 de Bordeaux-Mérignac et la 105 d'Evreux), avec l'outrecuidance de justifier ce choix par une étude poussée ayant conduit à retenir des bases dont la population était « plus » vieillissante ou n'ayant pas payé le même prix en terme d'accueil de personnels restructurés, ceci pour éviter d'autres traumatismes pour ces derniers ou... limiter l'action des personnels !

Pourtant, après l'expérimentation de l'externalisation complète du soutien à Varennes sur Allier ayant conduit à un véritable fiasco, à un désastre tant humain qu'en terme de « résultats financiers » il paraîtrait pour le moins sage de ne pas renouveler de telles expériences catastrophiques ceci quel que soit le « laboratoire » concerné... *Pourtant on y va !* Les plus hautes autorités de l'armée de l'air allant jusqu'à avancer le fait qu'expérimenter des « fiascos » ou d'improbables résultats, que l'administration se garde bien de fournir, pourrait (éventuellement) modifier les choix politiques du scénario à retenir...

Et les personnels dans tout cela :

Ce qui est annoncé, c'est des périodes d'instabilité relative aux missions exercées, aux structures dans lesquelles chaque agent est rattaché ainsi que sur le lieu d'exercice de l'activité. Quant au vieillissement « naturel » de la population sciemment entretenu par l'absence de recrutements, celui-ci ne sert qu'à justifier l'abandon de nos missions, leur externalisation rapide au profit des appétits du secteur privé et ce au nom de la doctrine libérale

Il est plus qu'urgent de prendre, tous ensemble, le chemin de l'action et de la lutte pour le maintien et la reconquête de nos missions et les embauches permettant de les assurer et de les pérenniser...

...tout comme il convient de mettre un coup d'arrêt à cette logique destructrice qui vide nos armées de leur substance et vise à les transformer en des viviers de « mercenaires » dans tous les domaines !

Pour ce faire, il est indispensable que les syndicats des fédérations signataires du présent document oeuvrent, dans un premier temps, pour qu'au niveau local des rencontres communes aient lieu,

dans un deuxième temps, à une recherche de convergences et d'unité avec tous les personnels afin d'envisager tout type d'action à la hauteur des enjeux.

Montreuil, le 7 novembre 2006